

11-01-2016

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 11 JANVIER 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Françoise Geoffroy

Maryse Gouger  
Pierre Lépicier

Pierre Provost  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.

Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent. Le conseiller Marcel Dubeau est absent.

001-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté, avec le retrait de l'item n° 20 :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 14, 16 et 21 décembre 2015;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Groupe Ultima – Paiement de la prime d'assurance générale;
6. Adoption des taux de taxation des différents règlements d'emprunt;
7. Adoption du Règlement n° 310-2016 sur la tarification des services municipaux;
8. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal;
9. Renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce;
10. Renouvellement du contrat de publicité dans la revue *Le Valois* : 11 parutions, 2 pages;
11. Bureau d'accueil touristique – Contribution municipale;
12. Adhésion à la FQM 2016;
13. Renouvellements d'adhésion à l'ADMQ;
14. Inscription au congrès de l'ADMQ;
15. Demande de partenariat de la SADC (3 000 \$) – Projet d'étude commerciale en Matawinie;
16. Endroit d'affichage des avis publics – Modification temporaire (art. 431 du Code municipal);

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Renouvellements d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie;
18. Inscription au colloque sur la sécurité civile et incendie;
19. Inscriptions au congrès des chefs en sécurité incendie du Québec;
- ~~20. Embauche d'un pompier à temps partiel (M. Francis Caron);~~

**HYGIÈNE DU MILIEU**

21. Renouvellement d'adhésion à la CARA;
22. Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) – Nomination d'un élu pour y siéger et d'un substitut;

**URBANISME**

23. Renouvellement d'adhésion collective à l'Association québécoise d'urbanisme;
24. Renouvellements d'adhésion à la COMBEQ;
25. Demande de dérogation mineure n° 2015-017 (lot 5 360 257)  
- Autoriser la création d'un lot partiellement desservi avec une superficie de 1 423,50 mètres carrés;
26. Demande de dérogation mineure n° 2015-018 (lot 5 360 544)  
- Autoriser la construction d'un bâtiment principal à au moins 4,25 mètres de la ligne avant;
27. Adoption du 2° projet de règl. n° 311-2016 modifiant des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol, au nombre maximal de logements dans la zone C-224 et à la définition d'une quincaillerie;
28. Avis de motion : Règl. n° 311-2016 modifiant des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol, au nombre maximal de logements dans la zone C-224 et à la définition d'une quincaillerie;
29. Adoption du 2° projet de règl. n° 312-2016 modifiant des dispositions relatives au zonage, à la construction et aux PIIA dans le but d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées et d'augmenter le nombre d'étages permis à deux dans le projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint Félix »;
30. Avis de motion : Règl. n° 312-2016 modifiant des dispositions relatives au zonage, à la construction et aux PIIA dans le but d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées et d'augmenter le nombre d'étages permis à deux dans le projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint Félix »;
31. Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 001-2016**

**LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

32. Centre Pierre-Dalcourt - Tirage des salles pour la période des fêtes 2016-2017;
33. Renouvellement d'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal (358,19 \$ avant taxes);
34. Surveillance des gymnases octroyée à M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc, MM. Simon Ducharme et Félix Daneault;
35. Demande des Chevaliers de Colomb – Aide financière : 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Conseil 4220;
36. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**002-2016**

**Procès-verbaux**

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 14, 16 et 21 décembre 2015 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**003-2016**

**Dépenses**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 735 658,17 \$ (chèques n<sup>os</sup> 23 815 à 23 946) et les salaires de 135 821,97 \$ du mois de décembre 2015 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**Item 4**

**Période de questions**

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

**004-2016**

**Assurance - Prime 2016**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de déboursier une somme de 108 760 \$ pour couvrir le paiement demandé par Groupe Ultima inc. relatif à la police d'assurance souscrite auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**005-2016**

**Taux de taxation -**

**Règlements d'emprunt**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'établir les taux de taxes 2016 des règlements d'emprunt touchant certains secteurs de la façon suivante :

\_\_\_\_\_

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 005-2016**

Description	Règl. n°		Assiette tx	Taux tx	Montant à recevoir
Aménagement du puits 1/95 (24 % ensemble)	572-96	É	614 143 900	0,000010	6 141
Aménagement du puits 1/95 (76 % usager)	572-96	U	1599	11,7600	18 804
Déneigement Pointe-à-Roméo	250-2011	U	30	151,61	4 548
Source Beaulieu	096-03 124-04 192-08	U	1938	51,8800	100 543
Aqueduc parc ind. (Beaudry/Richard) 40 %	570-96	S	202 386	0,001350	273
Aqueduc parc ind. (Beaudry/Richard) 60 %	570-96	S	202 386	0,002025	410
Henri-L.-Chevrette (article 6)	174-2007	S	210 546,00	0,042846	9 021
Henri-L.-Chevrette (article 7)	174-2007	S	43 198,20	0,015093	652
Rue Crépeau/Principale (article 5)	207-2009	F	457,08	2,70631	1 237
Rue Crépeau/Principale (article 6)	207-2009	S	6 345,40	0,001891	12
Rue Crépeau/Principale (article 7)	207-2009	E	4 371 500	0,000023	100
Rue Crépeau/Principale (article 8)	207-2009	U	754	1,356764	1 023
Rue Crépeau/Principale (article 9)	207-2009	U	1935	0,566925	1 097
Rue Reine-Lafortune	252-2012	F	769,86	51,03	39 285
Aqueduc Belleville / réseau 81,63 %	226-2010 228-2010	F	1633,82	2,6104	4 265
Aqueduc Belleville / source	229-2010	F	1671,62	4,7110	7 875

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****006-2016**

Adoption Règl. n° 310-2016  
sur la tarification des  
services municipaux

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 par la résolution n° 411-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le Règlement numéro 310-2016 ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux soit adopté, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****007-2016**

Québec Municipal  
- Adhésion 2016

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Québec Municipal en autorisant une dépense de 750 \$ avant taxes afin de garder l'accès Internet en 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**008-2016**

Chambre de commerce  
- Adhésion 2016

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de payer 188 \$ avant taxes pour renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**009-2016**

Chambre de commerce  
- Pages mun. / *Le Valois*

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser une dépense de 4 244,79 \$ avant taxes pour 11 parutions de 2 pages municipales dans la revue *Le Valois* de la Chambre de commerce, année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**010-2016**

Bureau d'accueil  
touristique (BAT)  
- Contribution financière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000 \$ pour le fonctionnement du Bureau d'accueil touristique situé dans les locaux de la Chambre de commerce.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**011-2016**

FQM - Adhésion 2016

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de procéder à l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) pour l'année 2016, au coût de 3 746,65 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

---

**012-2016**

ADMQ – Cotisations 2016

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de payer les frais de cotisations et d'assurances 2016 à l'ADMQ pour le directeur général et son adjoint, selon les coûts suivants :

MEMBRES 2016	COTISATIONS AVANT TAXES	ASSURANCES	TOTAL
René Charbonneau	432,00 \$	294 \$	726,00 \$
Jeannoé Lamontagne	411,00 \$	294 \$	705,00 \$
<b>COÛT TOTAL AVANT TAXES (sur les cotisations seulement)</b>			<b>1 431,00 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**013-2016**

ADMQ - Congrès 2016

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec devant se tenir du 15 au 17 juin 2016 au Centre des congrès de Québec;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
  - a) inscription au congrès (2 x 503 \$);
  - b) hébergement;
  - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
  - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**014-2016**SADC – Partenariat  
pour étude commerciale

**CONSIDÉRANT QU'** au cours des dernières années, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Matawinie a constaté un bon nombre de bâtiments commerciaux vacants dans diverses municipalités du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la SADC Matawinie projette de réaliser une étude commerciale pour établir quels sont les besoins en produits et services au sein de chacune des municipalités de la MRC, ainsi que la rédaction de trois plans d'affaires qui démontreraient les trois principales opportunités d'affaires pour chaque municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les opportunités commerciales et les bâtiments commerciaux vacants de chacune des municipalités seront représentés sur une plateforme Web qui mettra en visibilité les zones d'opportunité commerciale par municipalité et par secteur d'activité à l'échelle de la MRC;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 014-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est de susciter la création d'entreprises dans notre MRC et intéresser des entrepreneurs de l'extérieur à venir investir en Matawinie, en plus d'offrir aux entreprises déjà implantées un portait leur permettant d'avoir des nouvelles idées pour adapter leur offre actuelle aux besoins de la clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** la SADC sollicite la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois à titre de partenaire du projet pour le déploiement dans sa localité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'allouer un montant de 3 000 \$ servant à couvrir principalement le salaire d'une ressource et les frais de logistique pour la réalisation de l'étude en territoire félicien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**015-2016**

Avis publics

- Endroits d'affichage

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'agrandissement de la mairie empêchent l'accès au 600, chemin de Joliette pour la consultation des avis publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que, jusqu'au 21 mars 2016, la publication d'un avis public se fasse en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents, soit à l'église paroissiale et à la bibliothèque municipale qui est située au 4863, rue Principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**016-2016**

ACSIQ - Adhésions 2016

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de renouveler l'adhésion de MM. Daniel Laviolette et Pierre Beaudin à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2016 en déboursant 245 \$ avant taxes pour chacun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**017-2016**

Sécurité civile - Colloque

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur de la Sécurité publique à assister au colloque sur la sécurité civile et incendie qui aura lieu les 15, 16 et 17 février 2016 à Québec, en s'y rendant avec le véhicule du Service incendie;
2. que soient défrayés par la Municipalité les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 017-2016**

- a) inscription au colloque (350 \$);
- b) hébergement;
- c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**018-2016**

ACSIQ - Congrès 2016

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et son adjoint à assister au congrès 2016 de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ), devant se tenir à Gatineau, du 21 au 24 mai 2016;
2. que soient défrayés par la Municipalité les frais suivants, sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
  - a) inscription au congrès;
  - b) hébergement;
  - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
  - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service incendie n'est pas utilisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**019-2016**

CARA - Adhésion 2016

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de payer un montant de 200,00 \$ à la CARA représentant le coût de la cotisation annuelle 2016 de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**020-2016**

CPEM

- Représentant et substitut

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de nommer M. Pierre Provost, élu municipal, représentant de la Municipalité au Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) et M. Sylvain Trudel à titre de substitut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**021-2016**

Ass. québécoise d'urbanisme  
- Adhésion 2016

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de défrayer 485 \$ avant taxes afin de renouveler l'adhésion collective des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'Association québécoise d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**022-2016**

COMBEQ - Adhésion 2016

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de défrayer le coût de deux cotisations pour l'année 2016 à la COMBEQ, au montant de 325 \$ et 215 \$ avant taxes, afin d'y inscrire comme membres M<sup>me</sup> Marine Revol et M<sup>me</sup> Joanie Robillard, respectivement urbaniste et inspectrice en bâtiment et environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**023-2016**

Dérogation mineure  
n° 2015-017 :

221, ch. de Saint-Gabriel

**CONSIDÉRANT**

la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser la subdivision du lot 5 360 257, cadastre du Québec, en 2 lots distincts;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 004-CCU-2016) et d'autoriser le remplacement du lot 5 360 257 par les lots 5 832 060 et 5 832 061, ce dernier ayant une superficie de 1423,50 mètres carrés, tel que montré au plan cadastral parcellaire réalisé le 4 décembre 2015 par M. Tommy Ducharme, arpenteur-géomètre, minute 13, dossier JOL10800474-4, déposé au dossier matricule n° 1114-55-3188.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**024-2016**

Dérogation mineure  
n° 2015-018 :

Rue Bissonnette

**CONSIDÉRANT**

la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur un terrain constitué du lot 5 360 544, cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 005-CCU-2016) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur le



**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 024-2016**

lot 5 360 544 à 4,25 mètres de la limite sud-est du lot, conformément au plan d'implantation préparé par Construction J. Paul Léger reçu le 6 octobre 2015 et déposé au dossier matricule n° 0813-96-4512.

➤ **Le maire demande de vote.**

Le résultat du vote est le suivant : **3 votes en faveur** de la résolution proposée (Françoise Geoffroy, Pierre Lépicié et Sylvain Trudel) et **3 votes contre** (Martin Desroches, Maryse Gouger et Pierre Provost), le maire ayant décidé de voter.

**LA RÉOLUTION EST REJETÉE**

**025-2016**

Adoption du 2<sup>e</sup> projet  
Règlement n° 311-2016  
- Logements au sous-sol,  
nombre maximal logements  
dans la zone C-224 et  
définition quincaillerie

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet du règlement numéro 311-2016 modifiant des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol, au nombre maximal de logements dans la zone C-224 et à la définition d'une quincaillerie, sans modification;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 311-2016 soit adopté, sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 311-2016.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**026-2016**

Avis de motion  
- Règlement n° 311-2016  
- Logements au sous-sol,  
nombre maximal logements  
dans la zone C-224 et  
définition quincaillerie

Madame la conseillère Françoise Geoffroy donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol, au nombre maximal de logements dans la zone C-224 et à la définition d'une quincaillerie.

**027-2016**

Adoption du 2<sup>e</sup> projet  
Règlement n° 312-2016  
- Dispositions zonage,  
construction et PIIA :  
résidences unifamiliales jumelées,  
nombre étages permis à deux  
dans développement domiciliaire  
« Les Vallons de Saint-Félix »

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet du règlement numéro 312-2016 modifiant des dispositions relatives au zonage, à la construction et aux PIIA dans le but d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées et d'augmenter le nombre d'étages permis à deux dans le projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix », sans modification;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 027-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 312-2016 soit adopté, sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 312-2016.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**028-2016**

Avis de motion

- Règlement n° 312-2016

- Dispositions zonage,

construction et PIIA :

résidences unifamiliales jumelées,

nombre étages permis à deux

dans développement domiciliaire

« Les Vallons de Saint-Félix »

Madame la conseillère Françoise Geoffroy donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant des dispositions relatives au zonage, à la construction et aux PIIA dans le but d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées et d'augmenter le nombre d'étages permis à deux dans le projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix ».

**029-2016**

Schéma d'aménagement

et de développement MRC

- Demande de modification

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matawinie est en période de révision de son Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement de 2<sup>e</sup> remplacement n'a pas reçu l'approbation du MAMOT suite à son dépôt en 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement de 3<sup>e</sup> remplacement ne sera pas déposé auprès du MAMOT avant le printemps 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les développements résidentiel et commercial de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois sont en plein essor;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite remodeler et agrandir les limites de son périmètre d'urbanisation afin d'accueillir et planifier ses développements résidentiel et commercial de manière cohérente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accueilli 248 nouveaux logements de 2012 à 2015, selon la répartition suivante :

Municipalité		2012	2013	2014	2015	Total	Proportion
Saint-Félix-de-Valois	PU	53	39	43	71	206	83,1 %
	Ext Pu	13	10	8	11	42	16,9 %
<b>Total</b>		<b>66</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>82</b>	<b>248</b>	<b>100,0 %</b>

**CONSIDÉRANT QUE** la proportion des logements construits dans le périmètre urbain va en s'accroissant;

**SUITE DE LA RÉSOLUTION N° 029-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la population de Saint-Félix-de-Valois s'élève à 6 399 habitants en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les données relatives à la population et au nombre de logements projetés contenues au schéma de 2<sup>e</sup> remplacement sont déjà désuètes;

**CONSIDÉRANT QUE** les limites actuelles du périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois ne permettent pas de planifier adéquatement son territoire afin de densifier son noyau urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite orienter son développement à l'intérieur du périmètre urbain afin d'offrir les services d'aqueduc et d'égouts à ses contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** 75 % du projet « Faubourg St-Félix » est situé à l'intérieur du périmètre urbain projeté;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de développement domiciliaire a un potentiel de 500 unités de logements, dont 45 ont été créées en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de densification résidentielle sera stoppé advenant le maintien du schéma d'aménagement et de développement actuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de demander au Conseil des maires de la MRC de Matawinie de modifier l'actuel Schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir le périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois dans le but de répondre adéquatement aux pressions des développements résidentiel et commercial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Item 32**

Centre Pierre-Dalcourt  
- Tirage des salles pour  
les fêtes 2016-2017

Suite au tirage effectué par M. Sylvain Trudel concernant la location de la salle au centre Pierre-Dalcourt le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, le sort a favorisé l'enveloppe de M<sup>me</sup> Marlène Gagnon.

Pour les 24, 25 et 31 décembre 2016, la salle demeure disponible au premier qui en fera la demande.

**030-2016**

Association québécoise  
du loisir municipal  
- Adhésion 2016

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de payer les frais de cotisation annuelle 2016 à l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 358,19 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**031-2016**

Surveillance gymnases  
- Janvier à avril 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la tâche de surveillant des gymnases doit être comblée pour les mois de janvier à avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'attribuer la surveillance des gymnases à M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc, MM. Simon Ducharme et Félix Daneault, selon les conditions suivantes :

1. le contrat débute dans la semaine du 17 janvier 2016;
2. le contrat se terminera approximativement dans la semaine du 17 avril 2016;
3. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
4. la Municipalité versera 11,00 \$ pour chaque heure de surveillance effectuée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**032-2016**

Chevaliers de Colomb  
de Saint-Félix-de-Valois  
- Aide financière,  
60<sup>e</sup> anniversaire,  
fondation Conseil 4220

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb du Conseil 4220 de Saint-Félix-de-Valois demandent aux membres du conseil municipal leur coopération dans le cadre de l'activité qui sera tenue le samedi 23 avril prochain à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Conseil 4220;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs souhaitent compter sur la Municipalité pour agir à titre de commanditaire du vin d'entrée pour cette soirée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accorder une aide financière aux Chevaliers de Colomb en défrayant le coût du vin d'entrée, plus précisément celui de deux bouteilles par table pour environ 30 tables, au coût maximum de 15 \$ la bouteille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**033-2016**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost, il est résolu qu'à 20 h 44 la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Martin Desroches, maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».